

Réponse de SUD TAS à l'article de Mme Anne RODIER intitulé « *L'inspection du travail, débouché pour les RH ?* » du 10 mars 2021 paru dans le Monde

Notre organisation syndicale, qui défend les intérêts matériels et moraux des agents de l'inspection du travail tient par la présente réponse à apporter des corrections de fond et de forme sur l'article précité.

Sur le plan strictement formel et factuel, l'affirmation selon laquelle « *Le salaire est de 2 700 euros brut sans les primes pour les inspecteurs titulaires au 1er échelon* » est totalement fausse. Le traitement mensuel (*et non le salaire*) indiciaire brut hors primes pour les inspecteurs.trices titulaires au premier échelon est en réalité de **1949,39 euros** et non de 2700 euros, ce qui démontre le gouffre qui existe entre les conditions de rémunération d'un RRH (et nous ne parlons même pas d'un DRH) et un inspecteur.trice du travail après 18 mois de formation. Source : <https://www.emploitheque.org/grade-etat-79-Inspecteur-du-travail-183>

Vous veillerez à corriger cette erreur qui n'aurait pas eu lieu si une simple recherche avait été faite ou si les organisations syndicales du Ministère avaient été consultées. Cette « erreur » est symptomatique d'une volonté de recruter des salarié.e.s issu.e.s du privé à des postes rémunérés sur des niveaux de salaires bien plus élevés que ceux de la fonction publique.

Sur le plan idéologique, nous déplorons que l'article ne se fonde que sur les seules affirmations d'Hervé Lanouzière, directeur de l'INTEFP alors que généralement les journalistes traitant de l'inspection du travail prennent toujours le soin de consulter les organisations syndicales du Ministère du Travail, afin d'équilibrer les positions sur de tels sujets.

Selon vous, la pénurie d'agent.e.s de contrôle s'explique par la modestie de la rémunération, en particulier en Ile de France (coût du logement).

Selon nous, la pénurie d'agent.e.s de contrôle s'explique bien au-delà des questions de rémunération.

Elle s'inscrit dans le cadre des difficultés de recrutement au sein de l'ensemble de la Fonction Publique. Pourquoi ? Les discours sur l'inutilité des fonctionnaires et le coût pour la société de ces derniers, portés par nos politiques et une grande partie des médias depuis des années, casse toute vocation et envie de s'engager pour le service public. Comment donner envie aux citoyen.ne.s de s'engager dans ce contexte de dénigrement systématique ? Pourtant pendant cette crise sanitaire tout le monde semble (re)découvrir son utilité.

La pénurie s'explique également par le fait que notre ministère subit des baisses d'effectifs de 2,5% à 3% en moyenne (en plus des départs à la retraite) depuis 12 ans sans interruption, laissant exsangue l'un des corps de contrôle parmi les plus modestes de France. En 2020, le ministère du travail dénombre 1749 agent-es exerçant sur le terrain, pour 2069 postes théoriques et pour 20 millions de salarié-es. Cela, M. Lanouzière se garde bien de le dire et votre article non plus. Alors même en incluant les 67 recrutements prévus en 2020, compte tenu des départs en retraites (165 en 2020, 140 en 2021, 155 en 2022 et 171 en 2023 selon vos chiffres), le ministère du travail prévoit en réalité une perte nette de 264 agent.e.s ! Cette hémorragie crée une souffrance au travail. Les conditions de travail se dégradent. Les agent.e.s de contrôle ne sont plus en mesure de répondre aux demandes des usager.e.s. Les effectifs actuels ne permettent pas de répondre aux exigences de la profession !

Les recrutements par la 3^e voie/concours semblent ici s'adresser aux seuls RRH, alors qu'ils s'adressent également aux syndicalistes et aux préventeurs en santé-sécurité du secteur privé. L'article n'évoque pourtant que les RRH, relayant ainsi le désir de l'INTEFP et de la DGT de ne recruter que ce type de profils, ce qui ne correspond pas vraiment au concept de « diversité » en matière de recrutement.

D'ailleurs, la description faite dans l'article des « *RRH fatigués* », à la pointe du droit et soucieux « *d'y retrouver leur mission originale* » (*sic*) glorifie outrageusement ces derniers alors qu'en réalité l'inspection du travail en entreprise passe une partie de son temps à croiser le fer avec ces mêmes RRH pour leur faire respecter les parties parfois les plus élémentaires du Code du travail, qu'ils ne maîtrisent d'ailleurs pas toujours. Imaginons la surprise d'un salarié allant consulter un inspecteur du travail et découvrant le RRH qui l'a licencié abusivement quelques années auparavant...

Nous estimons cet article tendancieux, univoque et pro-patronal ; il nous apparaît très largement comme un *publi-reportage* du MEDEF ou une action de communication des éléments de langage de l'INTEFP sur les besoins unilatéraux de la DGT du Ministère du Travail. Le discours véhiculé par votre article est en totale contradiction avec les positions des représentants du personnel du Ministère du travail et les besoins des usager.e.s de nos services, les travailleurs.ses eux-mêmes.

Pour SUD TRAVAIL AFFAIRES, le Conseil National